

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2019

Canada  
Province de Québec  
Municipalité de Saint-René-de-Matane

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le lundi 14 janvier 2019 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, située au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

#### SONT PRÉSENTS

M. le maire  
Mmes les conseillères

MM. les conseillers

Rémi Fortin  
Julie Gagné  
Johanne Fillion  
Lyne Gagnon  
Roger Vaillancourt  
Jean-Pierre Martel

#### EST ABSENTE

Mme la conseillère

Joyce Bérubé

formant quorum sous la présidence de M. le maire Rémi Fortin.

#### EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale  
et secrétaire-trésorière

Yvette Boulay

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Rémi Fortin ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

**2019-01-001**

#### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

**D' l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 janvier 2019, et en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2019-01-002**

#### LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2018

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tenue le 3 décembre 2018 qui leur a été transmis à l'avance;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

**D'approuver** le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2019-01-003**

#### LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2018

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tenue le 10 décembre 2018 qui leur a été transmis à l'avance;

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

**D'approuver** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2019

2019-01-004

#### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

Il est proposé par Mme la conseillère Lyne Gagnon, et résolu :

D'approuver la liste des comptes à payer pour un montant de cinquante-cinq mille sept cent cinquante-quatre dollars et vingt-huit ( 55 754,28 \$), la liste des prélèvements bancaires au montant de treize mille trois cent soixante et dix-sept dollars et soixante-cinq ( 13 377,65\$), et les salaires nets payés au montant de seize mille sept cent quarante dollars et soixante-douze ( 16 740,72 \$).

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un grand total de quatre-vingt-cinq mille huit cent soixante-douze dollars et soixante-cinq ( 85 872,65\$). Ces dépenses sont payées par les chèques numérotés de 1234 à 1259.

**QUE** ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### **Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a. directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

2019-01-005

#### **ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-11, INTITULÉ « RÈGLEMENT FIXANT LE TAUX DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES AINSI QUE LES DIFFÉRENTS TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019 »**

Mme la directrice générale Yvette Boulay fait lecture du règlement numéro 2018-11.

**CONSIDÉRANT QUE** Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay a précisé l'objet du projet de règlement numéro 2018-11;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion et la présentation du projet de règlement ont dûment été donnés par M. le conseiller Jean-Pierre Martel lors de la séance extraordinaire du 10 décembre 2018;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le règlement numéro 2018-11, intitulé « Règlement fixant le taux des taxes foncières générales et spéciales ainsi que les différents tarifs et compensations pour l'exercice financier 2019 ».

**QUE** le règlement numéro 2018-11 est déposé dans le Livre des règlements de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, à la mairie, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture de bureau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-01, INTITULÉ « RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-01 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE, EN REMPLACEMENT DU RÈGLEMENT 2018-10 »**

Mme la conseillère Julie Gagné donne avis de motion et présente le projet de règlement qui sera adopté à une prochaine séance du conseil municipal, le règlement numéro 2019-01, intitulé « Règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux de la Municipalité de Saint-René-de-Matane en remplacement du règlement numéro 2018-10 ».

Le règlement a pour objet :

D'interdire à un employé de consommer ou d'inciter quiconque à consommer ou d'être sous l'influence d'une boisson alcoolisée, de cannabis et/ou d'une drogue illicite durant les heures de travail. Un employé ne peut être sous l'influence de telle boisson, de cannabis et/ou de drogue illicite pendant qu'il exécute son travail.

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2019

#### **2019-01-006 ACHAT DE MATÉRIEL – REMORQUE AVEC FREINS – ACHAT PAR REGROUPEMENT DE MUNICIPALITÉS – ATELIER D’USINAGE DANY FORTIN – BAIE -DES-SABLES**

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités de Sainte-Félicité, Grosses-Roches, Saint-Adelme, Saint-Ulric et Saint-René-de-Matane désirent s’unir pour faire l’acquisition d’une remorque pour faciliter le déplacement de l’équipement d’étayage PRO-MOD Aluminium (8 pieds de haut par 10 pieds de long) acquis par regroupement d’achat, résolution 2016-03-064;

**CONSIDÉRANT** le coût de la remorque avec freins (7 pieds par 12 pieds, éridelle de 12 pieds, 2 essieux) au coût de trois mille six cent cinquante dollars (3 650\$), taxes en sus, en conformité avec l’offre de service d’Atelier d’usinage Dany Fortin;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût d’achat sera divisé en parts égales entre les municipalités participantes à l’achat par regroupement, et que le matériel ainsi acquis servira aux besoins des cinq municipalités;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Roger Vaillancourt, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**DE** participer avec les municipalités de Sainte-Félicité, Grosses-Roches, Saint-Adelme et Saint-Ulric à l’achat collectif d’une remorque en aluminium chez l’Atelier d’usinage Dany Fortin de Baie-des-Sables, en conformité avec la soumission datée du 7 décembre 2018, au coût de trois mille six cent cent cinquante dollars (3 650\$), taxes en sus.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### **2019-01-007 AUTORISATION – APPEL D’OFFRES SUR INVITATION ÉCRITE– AGRANDISSEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE – 2, RUE DE LA FABRIQUE – SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

**D’**autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay à procéder à une demande de soumission sur invitation écrite, à au moins deux (2) entreprises, dans le cadre du projet d’agrandissement du centre communautaire situé au 2, rue de la Fabrique à Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### **2019-01-008 AUTORISATION – APPEL D’OFFRES SUR INVITATION PUBLIQUE – RÉFECTION DE CONDUITE D’EAUX USÉES SUR DIVERS TRONÇONS – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

Il est proposé par Mme la conseillère Lyne Gagnon, et résolu :

**D’**autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay à procéder à une demande de soumission sur invitation publique dans le cadre du projet de réfection de conduite d’eaux usées sur divers tronçons.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### **2019-01-009 DÉPÔT - LISTE DES ARRÉRAGES DE TAXES AU 14 JANVIER 2019**

**CONSIDÉRANT** le dépôt de la liste des arrérages de taxes municipales, en date du 14 janvier 2019, par Mme Yvette Boulay, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-René-de-Matane;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**DE** prendre acte du dépôt de la liste des arrérages de taxes municipales au 14 janvier 2019.

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2019

D'autoriser l'envoi par courrier recommandé d'un avis de vente d'immeubles pour taxes aux propriétaires ayant des taxes municipales dues concernant l'exercice financier 2017, et dont les noms figurent sur la liste datée du 14 janvier 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2019-01-010 LOCATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE – ACTIVITÉS PHYSIQUES - MME JESSICA MARTEL**

**CONSIDÉRANT** la lettre datée du 17 décembre 2018 de Mme Jessica Martel demandant l'utilisation du centre communautaire pour offrir des classes de danses aux adolescents et personnes âgées ainsi que des classes de mise en forme à la population active;

**CONSIDÉRANT QUE** ces classes se tiendront en raison de deux soirs par semaine;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme la conseillère Julie Gagné, et résolu :

D'autoriser la location du centre communautaire, sans frais, par Mme Jessica Martel pour la réalisation d'activités physiques conformément à l'horaire établi dans sa demande écrite du 17 décembre 2018.

**QUE** Mme Jessica Martel doit déboursier le coût d'un entretien ménager par semaine, soit le montant de quarante dollars (40\$).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2019-01-011 SALAIRE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE – INDEXATION DE 3% - EXERCICE FINANCIER 2019**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'indexer le salaire de la directrice générale et secrétaire-trésorière pour l'exercice financier débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2019;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** le Conseil de la Municipalité de Saint-René-de-Matane autorise l'indexation du salaire de la directrice générale et secrétaire-trésorière, soit de 3%, et ce, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2019-01-012 CESSION DE TERRAIN – 153, ROUTE RICHARD – M. BERTRAND BUJOLD**

**CONSIDÉRANT** l'offre de cession du terrain situé au 153, route Richard, Saint-René-de-Matane datée du 19 décembre 2018 au profit de la municipalité de Saint-René-de-Matane;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'aviser M. Bertrand Bujold et le ministère de la Sécurité publique que la municipalité de Saint-René-de-Matane ne s'engage pas à acquérir le terrain situé au 153, route Richard, Saint-René-de-Matane, en conformité avec la demande écrite datée du 19 décembre 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2019-01-013 MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – M. MICHEL BARRIAULT, NOTAIRE – ACTES NOTARIÉS - SERVITUDE – DRAINAGE RUES DES PINS ET DES BOULEAUX**

Il est proposé par Mme la conseillère Lyne Gagnon, et résolu :

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2019

**DE** mandater M<sup>e</sup> Michel Barriault, notaire, pour préparer et publier les actes notariés de servitude pour les propriétaires concernés, suite aux travaux de drainage des rues des Pins et des Bouleaux.

**QUE** le coût pour réaliser les contrats s'élève à neuf cent soixante-six dollars ( 966\$), taxes incluses.

**QUE** M. le Maire Rémi Fortin et la directrice générale sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tous les documents relatifs concernés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2019-01-014**

#### **OPPOSITION À LA LOI SUR L'ENREGISTREMENT DES ARMES À FEU DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ex-premier ministre du Québec, monsieur Philippe Couillard, a forcé en juin 2016 la création du registre SIAF (Service d'inscription des armes à feu du Québec) en n'autorisant pas le vote libre de ses députés;

**CONSIDÉRANT QUE** la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction du Québec est entrée en vigueur le 29 janvier 2018 en précisant que les armes à feu doivent être inscrites au registre au plus tard à la fin janvier 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** l'implantation de ce registre (17 millions de dollars pour la mise en place et 5 millions de dollars annuellement pour l'exploitation) n'apporte aucune mesure de sécurité concrète pour combattre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales;

**CONSIDÉRANT QUE** le SIAF tend à démoniser les armes à feu et les propriétaires honnêtes possédant les permis fédéraux requis, mais laisse complètement de côté les criminels se procurant des armes sur le marché noir;

**CONSIDÉRANT QU'**en date du 20 décembre 2018, soit un mois avant la date butoir, 82 % des armes québécoises (1.6 million) ne sont toujours pas inscrites au registre;

**CONSIDÉRANT QUE** projet SIAF risque de connaître le même sort que le registre canadien des armes à feu, qui est passé de 2 millions de dollars à 2 milliards de dollars, vu les faibles résultats jusqu'à maintenant;

**CONSIDÉRANT QUE** l'abandon du registre libérerait des sommes importantes qui pourraient être beaucoup mieux utilisées; en santé mentale par exemple;

#### **EN CONSÉQUENCE;**

Il est proposé par Mme la conseillère Lyne Gagnon, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-René-de-Matane exprime sa solidarité avec les chasseurs, les tireurs sportifs, les collectionneurs et les citoyens qui jugent ce registre intrusif et inefficace.

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-René-de-Matane demande au gouvernement du Québec de soutenir concrètement les initiatives contre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales.

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-René-de-Matane propose au gouvernement du Québec de mettre en place des programmes d'information et d'éducation afin d'enrayer la stigmatisation des armes à feu et la démonisation de leurs propriétaires.

**QUE** copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, à la ministre de la Sécurité publique du Québec ainsi qu'au député de Matane-Matapédia.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
LES CONSEILLERS ROGER VAILLANCOURT  
ET JEAN-PIERRE MARTEL SE PRONONCENT CONTRE**

#### **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-02 INTITULÉ « RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-02 SUR LA QUALITÉ DE VIE, ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-16 »**

M. le conseiller Jean-Pierre Martel donne avis de motion et présente le projet de règlement qui sera adopté à une prochaine séance du conseil municipal, le règlement numéro 2019-02, intitulé « Règlement numéro 2019-02 sur la qualité de vie, abrogeant et remplaçant le règlement numéro 2016-16 »

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2019**

Le règlement a pour objet d'adopter un nouveau règlement pour assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement, les rapports de bon voisinage et le bien-être général de la population.

Copies du projet de règlement ayant été distribuées aux membres du conseil municipal.

**MRC DE LA MATANIE – COMPTE RENDU – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE DÉCEMBRE 2018**

Le maire Rémi Fortin donne un compte rendu de la séance extraordinaire du mois de décembre 2018.

**QUESTIONS DU PUBLIC**

M. le maire Rémi Fortin invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

**2019-01-015**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

**DE** lever la séance ordinaire du 14 janvier 2019, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19 h 55.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

**Rémi Fortin**  
**Président de la séance**

Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

---

**Rémi Fortin**  
**Maire**

---

**Yvette Boulay, DMA**  
**Directrice générale**  
**et secrétaire-trésorière**